



COMITÉ DU 20 OCTOBRE 2025				
DÉLIBÉRATION N°	C2025	10	20	02

- Date d'envoi de la convocation à la réunion du 14 octobre 2025 : 7 octobre 2025
- Réunion du 14 octobre 2025 : absence de quorum constatée (31 membres présent.e.s dont 7 suppléants, 3 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 33 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la deuxième convocation à la réunion du 20 octobre 2025 : 15 octobre 2025
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 30 octobre 2025
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 06
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 58

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20251020-C2025_10_20_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2025

INSTITUTIONS

INSTALLATION D'UN·E DÉLÉGUÉ·E TITULAIRE DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE AU COMITÉ SYNDICAL DU SMÉDAR

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, soumet au Comité syndical le rapport suivant :

Mes chers.ères Collègues,

Monsieur Jean-Louis ROUSSEL, délégué de la Métropole Rouen Normandie au sein du comité syndical du SMEDAR, a démissionné de ses mandats électifs en décembre 2024.

Conformément aux statuts du SMEDAR et aux règles de représentation des collectivités membres, il est nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau délégué pour assurer la continuité de la représentation de la Métropole.

Par délibération en date du 29 septembre 2025, le conseil métropolitain de Rouen Normandie a désigné Monsieur Marc DEGRAVE, en qualité de représentant titulaire de la MRN au Comité Syndical du SMEDAR.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, et si le comité le décide à l'unanimité, il peut être proposé de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-33 et L5211-8,
- Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération de la Métropole Rouen Normandie en date du 29/09/2025,
- Vu la 1^{ère} convocation adressée le 07/10/2025 aux membres du Comité en vue de la réunion du 14/10/2025,
- Vu l'absence de quorum constatée lors de la réunion du 14/10/2025,
- Vu la 2nd convocation adressée le 15/10/2025 aux membres du Comité en vue de la réunion du 20/10/2025,

Considérant le rapport présenté.

Article un : De ne pas recourir au scrutin secret

Article deux : De désigner Monsieur M. Marc Degrave en tant que membre titulaire du Comité du SMEDAR en remplacement de M. Jean-Louis ROUSSEL.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	06	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	